

Évaluation

Processus de double évaluation anonyme par les pairs

Tous les articles sont doublement et anonymement évalués par les pairs choisis par les membres du comité de rédaction de la revue en fonction de l'adéquation entre le domaine de recherche de la personne évaluatrice et le thème de l'article. L'article peut être accepté (A), admis sous réserve de modifications mineures (B) ou majeures (C) ou refusé (D). Les expert-es, quel que soit leur domaine, évaluent selon les critères généraux suivants :

- L'intérêt et l'originalité du sujet
- La clarté de l'approche conceptuelle, de la définition de la méthodologie adoptée et de l'ancrage scientifique
- La cohérence des idées
- La pertinence des résultats et des conclusions
- Le niveau de rédaction
- L'application des consignes

Note : Des critères plus détaillés d'évaluation sont introduits dans la section *Directives aux auteurs*.

Les résultats de ces expertises argumentées et justifiées sont systématiquement envoyés aux auteurs sous forme de rapport. Un second tour d'expertises est assuré afin d'évaluer les remaniements apportés par l'auteur si des modifications et corrections ont été demandées.

Un troisième expert est sollicité si les deux évaluateur-ices ont des opinions opposées ou si l'auteur exprime un désaccord suffisamment argumenté à la réception d'une évaluation négative.

Les modifications éventuellement effectuées par la rédaction lors des relectures portent exclusivement sur la correction de la langue et n'interviennent pas sur le contenu. Les changements importants (titres, paragraphes, références bibliographiques) se produisent en accord avec l'auteur. Si des erreurs subsistaient après la publication, un erratum serait publié dans le numéro suivant.

Processus d'évaluation

- Rappel : Tout article, publié par la revue, est soumis à un processus rigoureux de recevabilité et de relecture par des membres du comité de rédaction, du comité scientifique et par les pairs ou expert-es du domaine concerné.

Recommandations aux auteurs

- Visées de la revue RISADiMA

Introduire un bref rappel des visées de la revue...

- Soumission

- Normes éditoriales

Soumission

La soumission reste ouverte : les textes peuvent être soumis à tout moment.

Confidentialité et anonymat :

Les deux principes liés à l'éthique de la recherche auprès des êtres humains, la confidentialité et l'anonymat, s'appliquent autant aux personnes autrices qu'aux membres du CR et du CS.

Les membres du CR et du CS s'engagent à respecter l'anonymat et la confidentialité des données soumises et des personnes autrices. Toute information soumise à la revue servira exclusivement aux fins des activités liées au processus de recevabilité-évaluation-publication.

Pour les personnes autrices, tout texte soumis à la revue RISADiMA doit se faire en deux formats. Le premier est non anonymisé. Le deuxième quant à lui doit conserver l'anonymat afin de protéger l'identité de ces personnes. Pour cela, toute mention de leurs noms ou toute information pouvant conduire à leur identification doit être modifiée dans tout le fichier soumis et même dans ses propriétés. Par exemple, les références intégrant les noms des personnes autrices sont modifiées et remplacées selon les formats suivants : Auteur.es (date) ou (Auteur.es, date, p. 5) ou encore Auteur.es (date, p. 5-6), etc. Pour les références bibliographiques, commencer par les auteur.es anonymisés.